



Juin 2025

Spécial 80 ans de la Sécurité Sociale : N°1 : juin 2025



Le syndicat Cgt du CHU, avec sa section des retraités, vous propose une réunion débat, début octobre 2025, au sujet de la Sécurité sociale, à l'occasion de ces 80 ans :

D'ici là, nous vous proposerons des informations sur différents points de son histoire, pour une meilleure connaissance de la Sécurité sociale :

Plus que jamais, cet anniversaire de la Sécurité sociale, se tiendra dans le cadre d'une nouvelle offensive Gouvernementale contre l'existence même de la Sécurité Sociale et les droits qu'elle ouvre. (PLFSS 2026)

Un peu d'histoire...

La Sécurité sociale c'est quoi ??

C'est une conquête majeure du mouvement ouvrier au lendemain de la seconde guerre mondiale.

« La sécurité sociale est la garantie donnée à chacun qu'en toutes circonstances, il disposera des moyens nécessaires pour assurer sa subsistance et celle de sa famille, dans des conditions décentes », énonce l'ordonnance du 4 octobre 1945

« Chacun cotise selon ses moyens, et chacun reçoit selon ses besoins ».

C'est le **fondement de la Sécurité sociale, dont Ambroise CROIZAT**, Ministre communiste du travail, de la Sécurité sociale dans le gouvernement provisoire de novembre 1945 à 1947, secrétaire de la fédération Cgt de la métallurgie est le principal organisateur.

Antérieurement, c'est au sein du monde du travail qu'il faut repérer les premiers mouvements associatifs spontanés. Déjà, les autorités et les classes riches cherchent à contrôler, organiser, voir interdire la formation de ces associations, qui représentent une menace pour le pouvoir en place.

Le 1^{er} mouvement social français est le mouvement mutualiste qui a vu le jour au 17^{ème} siècle.

En **1791 la loi le CHAPELIER** interdit le droit d'association en milieu professionnel. Ce n'est qu'en 1884 que les syndicats sont autorisés et en 1898 la loi sur la mutuelle est votée. **La CGT a été fondée en 1895 au congrès de Limoges.**

Le 1^{er} régime de retraite, celui de la marine royale, remonte à Louis XIV. Par la suite, d'autres régimes de retraite ont été institués : fonctionnaires, mineurs, cheminots... il faudra attendre 1910 pour voir des tentatives d'établir un régime de retraite pour les ouvriers et paysans, mais sans succès. En 1910, l'espérance de vie est de 45 ans, alors que la retraite était à plus de 65 ans.

En 1918 : La CGT revendique une assurance, contre le chômage, la maladie, l'invalidité et la vieillesse pour tous les membres de la classe productive. Sans surprise le patronat est en première ligne des opposants, arguant déjà l'impossibilité pour l'industrie de supporter cette augmentation de charge et le danger de la concurrence étrangère.

Les adversaires à cette assurance sociale sont opposés à son principe obligatoire. Pour eux la prévoyance libre est douée d'une grande vertu éducatrice. Ainsi celui qui fait le sacrifice d'adhérer librement à une prévoyance, prend conscience de son individualité et de son indépendance. Les qualités d'épargne et de persévérance sont donc accrues... Ce sont les vertus préconisées par la bourgeoisie et le clergé, contre la solidarité ouvrière qu'ils craignent.

C'est à la suite de la seconde guerre mondiale et de la situation politique et sociale qui en est résulté que le **Conseil National de la Résistance** intègre à son programme : **« un plan complet de Sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se le procurer par le travail, avec une gestion appartenant aux représentants des intéressés et l'Etat ».**

- **Alexandre PARODI*** signe, le **4 octobre 1945**, l'ordonnance mettant en place la sécurité sociale.
- **Ambroise CROIZAT***, en signant les ordonnances du 22 mai et du 7 et 30 octobre 1946, en devient le maître d'œuvre et **Pierre LAROQUE*** le directeur.

138 caisses de Sécurité sociale sont édifiées en seulement 6 mois, grâce à un investissement important des militants Cgt.

Le 22 mai 1946, la loi limite ce que l'on n'appelait pas encore le « régime général » aux salariés de l'industrie et du commerce.

Les 4 fondamentaux à la base du nouveau système de Sécurité sociale :

- **UNICITE**, unifiée dans un régime unique
- **UNIVERSALITE**, ouverte à tous, prenant en charge l'intégralité des aléas de la vie à la mort ;
- **SOLIDARITE**, intergénérationnelle, entre malades et bien portants.
- **DEMOCRATIE**, financée par les cotisants et gérée par une majorité de représentants des ouvriers (75%) et du patronat (25%).

Depuis sa mise en place, la Sécurité sociale ne cesse d'être remise en cause. (Voir nos prochaines informations...).

Sur la base du principe universel, la **Sécurité sociale** a depuis résisté aux assauts des marchés financiers et des politiques néolibérales. Pour répondre aux besoins de la classe ouvrière et de la jeunesse, elle reste une conquête moderne, et d'avenir. Il est VITAL de se la réapproprier.

« La Sécurité sociale est la seule création de richesse sans capital. La seule qui ne va pas dans la poche des actionnaires, mais qui est directement investie pour le bien-être de nos citoyens » A. CROIZAT

***Alexandre PARODI**, Ministre du Travail et de la Sécurité sociale dans le gouvernement de Gaulle, entre le 9 septembre 1944 et le 21 octobre 1945.

***Ambroise CROIZAT**, fondateur de la Sécurité sociale et ministre du Travail entre 1945 et 1947. Dès l'été 1943, à la tête d'une commission de parlementaires et de médecins, Ambroise CROIZAT dessine les premières moutures de ce qui allait devenir la Sécurité sociale.

***Pierre LAROQUE**, a été directeur général des assurances sociales, puis de la Sécurité sociale d'octobre 1944 à octobre 1951.

***PLFSS** : Projet de Loi Financement de la Sécurité Sociale



**ALLO Cgt : GM/CMP : 51.864; 51.865,
Estaing : 50.400;
L. Michel : 50.803;
cgt@chuclermontferrand.fr**